



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ARP/2025-10/DIV  
PORTANT numérotation de voirie**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il convient d'attribuer un numéro à la propriété cadastrée Section 65 - Parcelles 56, 57, 58, 59 ;

**Considérant** que le numérotage constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

<u>Libellé de la voie</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Numéro</u>
Rue du Stade	Section 65 - Parcelles 56, 57, 58, 59	1

**Article 2** : Un plan est annexé au présent arrêté.

**Article 3** : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

**Article 4** : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque, portant en chiffres arabes, le numéro de l'immeuble. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale ou immédiatement à gauche de celle-ci, ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier.

**Article 5** : Aucun numérotage n'est admis que celui au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré.

**Article 6** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à Monsieur le Sous-préfet - Saverne
- au SIS 67 - Saverne et Haguenau
- au SMUR - Saverne
- au SMICTOM - Saverne
- à la CeA - Saverne
- SDEA - Saverne

Accusé de réception en préfecture  
067-216700898-20250220-ARP-2025-10-DIV-AR  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

- au service des impôts - Saverne
- à la trésorerie - Saverne
- au service du cadastre
- à la Poste
- ES
- Agence réseaux Gaz
- Orange
- INSEE
- IGN



Fait à Dettwiller, le 20 février 2025

Le Maire, Pascal BOEHM

**Le Maire de Dettwiller,**

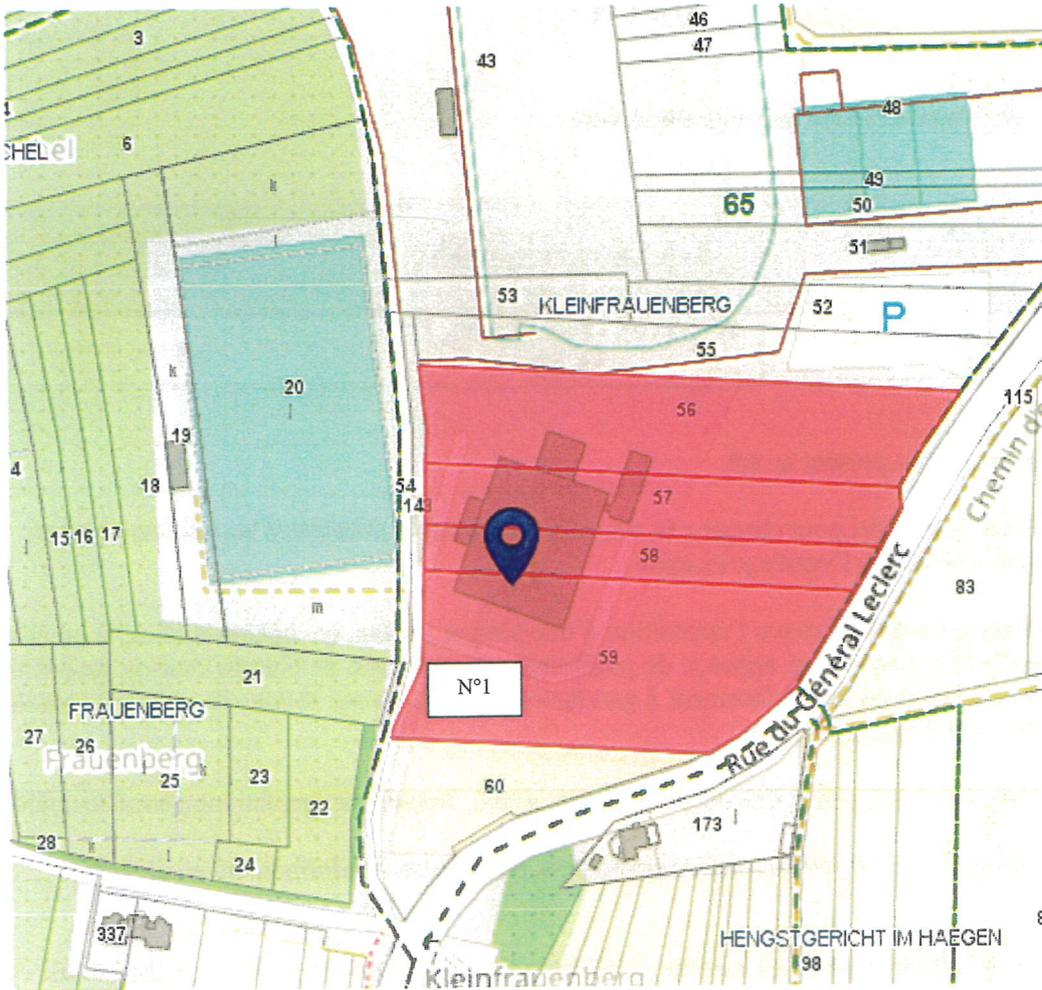
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

\* vu la mise en ligne le **27 FEV. 2025**

\* vu l'affichage à la porte de la mairie le

**27 FEV. 2025**

\* vu la notification le **27 FEV. 2025**



Accusé de réception en préfecture  
067-216700898-20250220-ARP-2025-10-DIV-AR  
Date de réception préfecture : 27/02/2025